

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Bain de la Saint-Sylvestre :
Baigneurs et spectateurs
sur la grande plage



www.saintcastleguildo.com

N°
59

Grande plage de Saint-Cast

février 2014

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville

2 bis, rue de la colonne
22 380 ST-CAST-LE GUILD

TÉL. : 02 96 41 80 18

FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h

et de 14 h-16 h

du mardi au vendredi :

9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Édito	p 2
Les infos municipales	p 3
Actualités	p 9
État civil	p 10
Permis de construire	p 11
Patrimoine : Le prieuré de Saint-Jaguel	p 12
Infos pratiques	p 15
Actualité des associations	p 16
Les Travaux	p 19
Les Événements à venir	p 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD

M^{me} Catherine

FOUCAULT-COULIBALY,

M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,

M^{me} Annie LEBLANC,

M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE

ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS

Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL

Tél. : 02 96 80 49 44

www.rayuresetpointilles.com

E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE

22 100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17

Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :

Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



Le mot du maire

(Extrait du discours prononcé par M. FERNANDEZ lors de la cérémonie des vœux du samedi 4 janvier 2014 adressés aux Castins et Guildocéens)



Édito

Madame, Monsieur, La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipement c'est un état d'esprit !

C'est ce que j'ai constaté en assistant ce 31 décembre au bain de la Saint Sylvestre où 220 participants et 800 spectateurs étaient présents. Le plus âgé avait 87 ans, tout Saint Cast le Guildo le connaît puisqu'il s'agissait de Bernard Isern et le plus jeune n'avait que 7 ans ! Nous avons senti qu'une communauté d'idées, d'intérêts, d'affection, de souvenirs et d'espérance rassemble Castins et Guildocéens.

C'est pour cette raison que je m'adresse à vous en ce début d'année avec une émotion toute particulière. J'ai le sentiment d'appartenir à une collectivité qui m'est chère, notre commune de Saint-cast le Guildo.

Ce sentiment et les intérêts que nous avons en commun sont entre autres le respect et l'épanouissement de tous.

Les temps demeurent moroses et tous, nous devons affronter avec courage et fraternité les obstacles que nous rencontrons chaque jour.

La commune elle-même doit donner l'exemple et poursuivre son plan de rigueur. Néanmoins, nous avons réalisé au cours de cette année 2013 quelques projets :

- Le lotissement Bel Air qui a accueilli 8 nouvelles familles.
- Notre nouvelle école, l'école « Les terre-neuv@s »
- Notre salle d'Armor en cours de réhabilitation. Les travaux devraient se terminer début juillet 2014. Un local traiteur permettra de renouer avec les usages d'antan.
- Le projet Pierre & vacances n'est pas abandonné comme on a pu l'entendre dire, au contraire, cette société montre son engagement en nous proposant :
 - Une montée en gamme : l'espace bien être sera ouvert aux castins et guildocéens.
 - La commune a reçu un chèque de 100 000 € définitivement acquis.
- La réalisation de deux plateaux multisports pour nos jeunes. L'un à Saint-Cast l'autre au Guildo
- Concernant l'affaire DEXIA, la plaidoirie s'est déroulée le 9 décembre 2013, le jugement devant être rendu le 31 janvier 2014

Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



Informations Municipales

PERSONNES MISES A L'HONNEUR LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE le samedi 4 janvier 2014



- M. Frédéric LETZELTER: Vainqueur de la 1^{ère} série Homme au Championnat des Côtes d'Armor individuel
- M. Jean-Marie PITEL: Vainqueur de la 3^e série Messieurs au Championnat des Côtes d'Armor individuel
- M^{me} Monique VILPASTEUR: Vainqueur du Championnat des Côtes d'Armor catégorie « sénior dame »

ETOILE SPORTIVE DE SAINT-CAST LE GUILD

- M. Gaston PILARD: Très engagé dans la vie associative en général et aujourd'hui Président d'Honneur de l'Etoile Sportive de Saint-Cast le Guildo

CLUB DE NATATION

- **Par équipe** (âgés entre 9 et 11 ans) 2^e au Championnat Départemental des Côtes d'Armor – Avenir Poussin :
 - Hugo DELABROSSE, Eva PILARD, - Elise QUENOUAULT, Lise REBILLARD, Cassandra DESMOLIERE, Bleuenn BREGAINT
- **En Individuel**
 - Cassandra DESMOLIERE (9 ans) – Deux fois 1^{re} (104 Nage et 204 Nage) et une fois 2^e aux 50 m Brasse
 - Emilie DELABROSSE (8 ans, la plus jeune) – 3^e aux 50 Dos
 - Maud GILLE (14 ans) – Qualifiée pour la Coupe de France des Benjamins
 - Lina HUBERT (15 ans) – Qualifiée pour le National II au 50 nage libre, 50 dos et 100 dos et participera au Championnat de France en Mars

ÉMERAUDE COMPÉTITION (V.T.T)

- Guillaume BEDFERT: 3^e au Championnat Départemental des Côtes d'Armor 2013

GOLF CLUB DE PEN GUEN

- M^{lle} Margaux DUPUY (absente sur la photo) (11 ans, c'était la plus jeune de l'épreuve!) Vainqueur de la 4^e série Dame au Championnat des Côtes d'Armor individuel
- M^{me} Sophie DUPUY (absente sur la photo): 3^e de la 1^{re} série Dame au Championnat des Côtes d'Armor individuel et 3^e ex-æquo de la 1^{re} série Dame au Championnat de Bretagne individuel

- M. Bernard LECORNEC: Qui œuvre depuis 30 ans au sein du Club et qui a souhaité passer la main temporairement pour cette année footballistique mais en gardant toujours une attention sur la santé du club!

VIE ASSOCIATIVE

- M^{me} Monique COHAS: Très engagée dans la vie associative en général (Comité des Fêtes, Foire aux Peintres, Atelier Arts Plastiques)

TIR À LA CARABINE

- M^{me} Danielle GUEHENNEUC: A participé au Championnat Régional de tir à la carabine sur une distance de 10 m

MÉDAILLÉS PERSONNEL COMMUNAL ET FOYER LOGEMENTS:

- M. Thierry LEGRAND – Médaille d'or du travail – 35 ans de services en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives au sein de la piscine municipale
- M^{me} Monique PELLE — Médaille de vermeil- 30 ans - agent d'hébergement
- M^{me} Valérie BOULARD- Médaille d'argent- 20 ans , infirmière dans l'établissement depuis 2005 au passage en EHPAD.

CONSEILLÈRE COMMUNALE:

- M^{me} Josette LEVAVASSEUR – Médaille de vermeille - 30 ans de services – Éluée depuis 1983



Informations Municipales

ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30 MARS 2014

LES BUREAUX DE VOTE SERONT RÉPARTIS COMME SUIT :

- Bureau 1 et 2 : salle Bec Rond – rue des Vallets
- Bureau 3 : salle des Pierres Sonnantes – rue St-Eniguet

LISTES DES PIÈCES D'IDENTITÉ EXIGÉES AU MOMENT DU VOTE :

• Code électoral — Article R60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

• Article 1 : TITRES IDENTITÉ VALIDES

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1 - Carte nationale d'identité ;
- 2 - Passeport ;
- 3 - Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- 4 - Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5 - Carte vitale avec photographie ;
- 6 - Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7 - Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8 - Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- 9 - Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10 - Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11 - Permis de conduire ;
- 12 - Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;

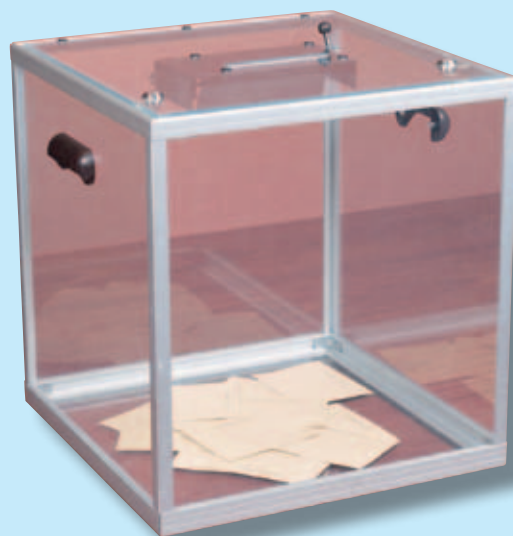
13 - Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14 - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

• Article 2 : TITRES RESSORTISSANTS EUROPÉENS

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont la carte nationale d'identité ou le passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité.





Informations Municipales

ENQUÊTE INSEE

Nous informons la population qu'une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité sera réalisée sur la commune aux dates suivantes :

- Du 3 au 18/03, • Du 2 au 19/06, • Du 1er au 16/09, • Du 1er au 16/12

Un enquêteur, muni d'une carte officielle, interrogera par téléphone ou par visite quelques personnes de la population. Ces dernières seront prévenues individuellement par courrier et informées du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

ABONNEMENT AU JOURNAL MUNICIPAL

En raison des élections municipales, nous ne sommes pas en mesure de quantifier le nombre de journaux pour l'année 2014. Les personnes qui souhaitent s'abonner peuvent toutefois le faire. Dès le mois de mai, nous vous apporterons plus de précisions.

Le Comité Éditorial.



LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDOR RECRUTE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET PRÉ-ESTIVALE 2014 :

- **4 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques** pour la période du 1^{er} avril au 15 septembre 2014.
- **1 poste d'auxiliaire de service, à temps complet, affecté à la tenue de la caisse et l'entretien de la piscine** pour le mois d'août 2014
- **2 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux mouillages de la Garde** pour les mois de juillet et août 2014

À compétence égale, celui ou celle qui dispose d'un acquis « Formation premiers secours » sera privilégié(e).

Candidatures à adresser à la Mairie de Saint-Cast le Guildo avant le 1^{er} mars 2014.

**Hôtel de ville – Place de l'Hôtel de Ville
22380 SAINT CAST LE GUILDOR
02.96.41.80.18 – fax: 02.96.41.98.08**



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013

CONSTRUCTION DE L'OFFICE DE TOURISME – VALIDATION DE L'ESQUISSE

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2012 l'autorisant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer les pièces du marché correspondant.

Il présente au Conseil Municipal l'Esquisse du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE l'Esquisse établie pour la construction de l'Office du Tourisme.

RÉHABILITATION DE LA SALLE D'ARMOR – CONSULTATION REMPLACEMENT PARQUET

Monsieur Hervé informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la salle d'Armor, il a été décidé de remplacer le parquet existant.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AMÉNAGEMENT VOIRIE DE L'ESPACE AUTOUR DE L'OFFICE DE TOURISME – CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la reconstruction de l'Office de Tourisme, un aménagement des espaces autour doit être réalisé.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude de cet aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

TARIFS COMMUNAUX 2014

Suite aux propositions de la Commission des Finances du 14 novembre 2013, le Conseil Municipal fixe, par 18 Voix Pour et 7 Voix Contre (M. COJEAN, M. LORRE, M. MENARD + pouvoir de M^{me} ALLORY, M. MONTFORT + pouvoir de M. DUSFOUR, M^{me} TILLON) les tarifs communaux pour l'année 2014. Le principe de majoration adopté est d'environ 2 %.

Consultation possible par voie d'affichage ou site internet.

TARIFS 2014 DES CAMPINGS CONCÉDÉS A LA S.A.S. DES CAMPINGS DE SAINT-CAST LE GUILDO

Madame MICHEL soumet au Conseil Municipal les propositions de tarifs formulées par le concessionnaire « S.A.S les Campings de Saint-Cast le Guildo pour l'année 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

TARIFS TTC SERVICE D'EAU POTABLE – ANNÉE 2014

Suite à l'exposé de Madame MICHEL et au vu du contrat de Délégation du Service Public d'eau potable qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, M^{me} MICHEL demande au Conseil Municipal de maintenir les tarifs correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE MAINTIENT les tarifs de la part communale pour l'année 2014.

Par 21 Voix Pour

Et 4 Voix Contre (M. MENARD + pouvoir de M^{me} ALLORY, M. MONTFORT + pouvoir de M. DUSFOUR)

TARIFS TTC SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2014

Suite à l'exposé de Madame MICHEL et au vu du contrat de Délégation du Service Public d'assainissement qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, M^{me} MICHEL demande au Conseil Municipal de maintenir les tarifs correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE

Par 21 Voix Pour

Et 4 Voix Contre (M. MENARD + pouvoir de M^{me} ALLORY, M. MONTFORT + pouvoir de M. DUSFOUR)

RÉSIDENCE CAP ARMOR – DEMANDE D'AUTORISATION DE PROROGER LE DÉLAI DE LA CONDITION RÉGULATOIRE DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE AVEC LA « SNC SAINT-CAST LE GUILDO LOISIRS »

Le Maire rappelle la délibération n° 1 en date du 12 avril 2012 autorisant le Maire à signer au bénéfice de la SNC ST-CAST LE GUILDO LOISIRS la promesse de vente portant sur les terrains cadastrés AL 173 pour partie, AL 172 et les délaissés bordant AL 172, pour un total de



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

11,900 m² au prix de 2 110 500 € H.T pour la réalisation d'une résidence de tourisme.

Il informe l'Assemblée que la SNC SAINT CAST LE GUILDLO LOISIRS a sollicité une nouvelle prorogation de la clause résolutoire au 31 décembre 2014.

Il ajoute que la SNC SAINT CAST LE GUILDLO LOISIRS souhaite faire évoluer ce projet de la marque Pierre et Vacances à la marque Pierre et Vacances Premium en rendant plus haut de gamme la future offre de services de la résidence et en agrandissant l'espace Bien-être permettant d'étendre à une clientèle externe des séances de soins et massages notamment.

La SNC SAINT CAST LE GUILDLO LOISIRS s'engage par ailleurs :

- à verser, le jour de la signature de la prorogation de l'acte de vente, une indemnité d'immobilisation de 100 000 € à la ville qui en conservera le bénéfice même si le projet ne se réalise pas mais qui s'imputera sur le prix en cas de confirmation de la vente.
- à prendre en charge la 1^{re} tranche du volet paysager en bordure de la place du marché.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet acte

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE

PAR 21 Voix POUR

2 Voix CONTRE (M. MONTFORT)

+ pouvoir de M. DUSFOUR)

2 Abstentions (M. MENARD + pouvoir de M^{me} ALLORY)

. AUTORISE le Maire à signer la prorogation de l'acte de vente au 31 décembre 2014.

. L'établissement des actes sera confié à Maître Jean LUSTEAU, Notaire à MATIGNON et à Maître Jean-François MARTIN, Notaire à Paris.

Les frais notariés de cet avenant seront supportés par la « SNC SAINT-CAST LE GUILDLO LOISIRS »

PRIME DE FIN D'ANNÉE 2013 ALLOUÉE AU PERSONNEL

Suite à l'exposé de Monsieur Jean François GIRARD,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de fixer à 424 € la prime de fin d'année allouée au personnel communal pour l'année 2013 considérant l'augmentation de 0,9 % de l'indice des prix à la consommation

- PRÉCISE que celle-ci sera versée à certaines catégories de personnels à savoir ;
 - personnel stagiaire à temps complet et à temps non complet
 - personnel titulaire à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- RAPPELLE que celle-ci est calculée au prorata du temps de travail, de la date d'embauche du personnel et de la date du départ éventuellement

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2013

FINANCES :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame MICHEL présente le document ci-dessous à l'assemblée

Un débat est intervenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2014 de la Commune ; le document annexé à la présente délibération ayant servi de base de discussion.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR AU TITRE DE L'ANNÉE

Madame MICHEL informe le Conseil Municipal d'un emprunt contracté dans le cadre de la délégation du Maire concernant le BUDGET COMMUNE : Pour financer ses dépenses d'investissement concernant la construction du groupe scolaire « Les Terre-Neuv@s.

- Montant en Euros: 500 000,00 €
- Durée: 15 ans
- taux: Taux révisable CAPE 1 % : EURIBOR 3 moyenné + 1,55 % + 1,03 %. Ex: avec Indice euribor 3 mois de novembre 2013: 0,223 % + 1,55 % + 1,03 % = 2,803 % maxi 3,803 %

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ----->



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

MARCHES PUBLICS :

GROUPE SCOLAIRE – APPLICATION DE PÉNALITÉS POUR LES ENTREPRISES

Le Maire. informe que les travaux de construction du Groupe Scolaire sont terminés.

Ces travaux, faisant l'objet de 12 lots, s'élevaient à un montant initial de 1 280 576,71 € HT. Par avenant le montant total de l'opération a été porté à 1 277 482,73 € HT.

Le chantier a commencé le 4 septembre 2012. L'achèvement des travaux a été arrêté le 30 novembre 2013, soit un retard global d'exécution de 15 jours.

Conformément à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des pénalités pour absences ou retards de remise de document, Monsieur le Maire propose d'appliquer une pénalité de 1 500 € à une entreprise – Lot 7 – pour 6 absences.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE PAR

18 Voix POUR

5 Voix Contre (M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN, M. COJEAN, M. MENARD, M. MONTFORT)

2 Abstentions (M. LORRE + pouvoir de M^{me} TILLON)

AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE 4 ADJOINTS TECHNIQUES DE 2^e CLASSE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014

Madame FOUCAULT-COULIBALY demande au Conseil Municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de service de 4 Adjointes Techniques de 2^e classe à temps non complet, dans le but d'améliorer le portage des repas, l'entretien de l'école de musique et de l'Office de Tourisme, la Mairie et la bibliothèque du GUILDO, l'entretien de l'école primaire, de la piscine.

CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE ET D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS

Madame FOUCAULT-COULIBALY rappelle à l'Assemblée que : conformément à la loi, un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Considérant l'effectif du Personnel, composé de 66 agents pour la Commune et de 32 agents pour l'EHPAD, elle propose à l'Assemblée la création d'un Comité

Technique et d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

URBANISME

DÉNOMINATION DE VOIE – RUE DE L'ÉCOLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie suivante :

Rue de l'École :

Rue qui passe derrière la Mairie et qui dessert le groupe scolaire « Les Terre-Neuv@s »

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

TRAVAUX :

PISCINE – VALIDATION RAPPORT DIAGNOSTIC BÉTON ET LANCEMENT CONSULTATION ASSISTANCE À MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION

Monsieur VILT informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic béton a été réalisé en octobre 2013 par le cabinet ECB Ingénierie de St Malo.

Celui-ci a remis un rapport de synthèse. Il présente à l'Assemblée le rapport correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DIVERS :

ADHÉSION A L'ASSOCIATION « PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL » ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES SITES PORTUAIRES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET DE LEURS HÉRITAGES MARITIMES ASSOCIÉS

Monsieur HERVE informe le Conseil Municipal que l'objectif de l'association

« Port d'intérêt patrimonial » est de protéger et mettre en valeur des ports d'intérêt patrimonial, de prendre en compte et assurer la promotion du patrimoine maritime bâti dans les domaines de l'aménagement urbain littoral et du domaine public maritime

Il demande au Conseil Municipal s'il est favorable à l'adhésion à cette association pour un coût de :

3491 habitants x 0,15 € = 523,65 € (nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2013)

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Évènements

Actualités à Saint-Cast Le Guildo !

Inauguration de l'école, bain de la Saint-Sylvestre, un jeune phoque qui s'échoue sur la grande plage.... Saint-Cast Le Guildo crée l'évènement !



De gauche à droite : M. FERNANDEZ - Maire, M^{me} LE DISSEZ - Députée, M^{me} TILLON - Conseillère Générale et M. LEFORT Inspecteur d'Académie de Dinan Nord.

INAUGURATION DE L'ÉCOLE «LES TERRES-NEUV@S»

Notre nouvelle école a été inaugurée le samedi 11 janvier en présence des élus et du représentant de l'Éducation Nationale (voir la légende de la photo ci-dessus).

BAIN DE LA SAINT-SYLVESTRE À LA GRANDE PLAGE DE SAINT-CAST

Le 31 décembre cette manifestation a remporté un vif succès ! RDV dans un an !



UN JEUNE PHOQUE S'EST ÉCHOUÉ SUR LA GRANDE PLAGE LE 9 JANVIER

Suite à un signalement auprès des Services Techniques et à une intervention sur site, l'Aquarium de Saint-Malo a été contacté pour récupérer le phoque surnommé « Alix » (saint du jour). Il fait partie d'une grande série d'échouages (22 jeunes ont été récupérés en 15 jours au Centre de soins d'Océanopolis).

Un agent est passé le prendre pour qu'il soit

soigné en Normandie à l'association CHENE. Il sera accueilli au centre de soins avant d'être relâché, une fois qu'il aura repris quelques kilos. Nous lui souhaitons une bonne continuation !

Pour info : Les échouages de jeunes phoques gris sur nos côtes en hiver sont fréquents. Ces animaux naissent à l'automne, la plupart dans les colonies des Iles britanniques, et sont sevrés dès le début de l'hiver. A terme de trois semaines d'allaitement, les jeunes phoques prennent le large et se dispersent en mer, leur poids est d'environ 30 à 40 kg. En raison des mauvaises conditions météorologiques en mer depuis quelques semaines, beaucoup n'ont pu s'alimenter correctement et arrivent sur nos plages sous alimentés et très épuisés (poids entre 10 et 15 kg).

Conduite à tenir en cas d'échouage de jeune phoque gris :

Avant tout il faut savoir qu'un jeune phoque échoué a besoin de repos et de rester au sec. Si vous êtes témoin de l'échouage d'un jeune phoque, premier geste : ne pas l'inciter à

reprendre la mer et le laisser se reposer, prendre une photographie et l'envoyer à crmm@univ-lr.fr

- A votre approche, relevez si l'animal est alerte : c'est-à-dire plutôt agressif et s'apprête à se déplacer vers l'eau ; dans ce cas reculez et le laissez tranquille.
- Au contraire si l'animal est apathique : il est très maigre et montre peu de réaction et de mouvement, dans ce cas son état nécessite probablement



d'être pris en charge.

La photo permettra de compléter ce premier diagnostic, et en fonction du comportement à l'approche et de l'état d'embonpoint, il sera décidé de la prise en charge ou non de l'animal par un centre de soins.

Pour joindre le Réseau National Echouages composez le 05 46 44 99 10.

ATTENTION : n'oubliez pas qu'un animal sauvage, aussi mignon soit-il, reste sauvage et peut être dangereux. NE PAS LE TOUCHER : RISQUE ÉLEVÉ DE MORSURE



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 7 décembre 2013** : Jeanne FROGE – 17 rue du Mitan
- **Le 21 décembre 2013** : Yuna HESRY – 6 rue de la Ville Norme

POUR LE MEILLEUR :

- **le 23 novembre 2013** : DELIENCOURT Nicolas et MEUNIER Aurore 6 rue des Listres

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 19 novembre 2013** : Jean BOURVEN – 82 ans- 1 rue du Lieutenant Colonel Donne
- **Le 29 novembre 2013** : Louis PAUL-DAUPHIN – 93 ans – PARIS 7e

- **Le 30 novembre 2013** : Michel MARE – 86 ans- 3 rue de la Mare
- **Le 5 décembre 2013** : Roger FROSTIN – 97 ans – EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude
- **Le 8 décembre 2013** : Paul BESQUENT – 90 ans - EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude
- **Le 27 décembre 2013** : Robert MENARD – 68 ans - EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude
- **Le 28 décembre 2013** : Marta BUSINELLI veuve DUCHESNE – 87 ans - EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude
- **Le 3 janvier 2014** : Raymond RENAUD – 84 ans - EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude
- **Le 5 janvier 2014** : Daniel DURAND – 84 ans - EHPAD- 65 Bd Côte Emeraude

La Carte Nationale d'Identité VALIDE pendant 15 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Les CNI délivrées à des personnes mineures conservent en revanche une durée de validité de 10 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Plus d'infos sur www.interieur.gouv.fr

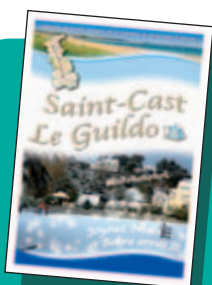




PERMIS de CONSTRUIRE

ATTENTION : Un responsable du service du cadastre de DINAN peut venir à votre domicile afin de contrôler la conformité de vos demandes de DP et PC.

- **PC13C0044** accordé le 04/12/2013 à **M. TROCHET Maurice**, rue du Long Champ, pour la construction d'un auvent
- **DP13C0181** accordée le 04/12/2013 à **M. SIMON Gaston**, 15, rue Comte Morell d'Aubigny, pour l'extension d'une maison individuelle
- **DP13C0182** accordée le 02/12/2013 à **M^{me} BUZON Monique**, 30, rue du Haut Bar, pour bardage pignons en ardoises
- **DP13C0184** accordée le 20/11/2013 à **M^{me} PEAN Nicole**, rue Roger Roullier : construction d'un garage
- **PA13C0002** accordé le 12/07/2013 à la **SARL CAMPING DE PEN-GUEN**, avenue de Pen-Guen, pour réaménagement des haies extérieures du camping et mise en conformité du camping avec les normes d'insertion paysagère
- **DP13C0178** accordée le 17/12/2013 à **M. TENNESON Michel**, 5, rue du Clos de la Fontaine, pour une clôture
- **DP13C0179** accordée le 12/12/2013 à **M. et M^{me} MONACHON Pierre**, 1, allée des Quatre Frères, pour l'extension d'une maison individuelle
- **DP13C0186** accordée le 17/12/2013 à **M^{me} LAMBERT-FAVREL Fabienne**, 14, rue de la Grohendais, pour une clôture
- **DP13C0187** accordée le 17/12/2013 à **M. LESSARD Bernard**, 64, rue de la Ville Orien, pour la création d'un lot à bâtir
- **DP13C0188** accordée le 17/12/2013 à **EARL LES AUBENIERES**, les Aubénières, pour la pose d'une centrale photovoltaïque
- **PC13C0011 M01** accordé le 03/01/2014 à **M^{me} GELLEZ Nathalie**, 3, allée du Liard, pour modification de la toiture et suppression châssis de toit
- **PC13C0045** accordé le 18/12/2013 à **M. et M^{me} NIEL Jean-Christophe**, 30, boulevard de la Garde, pour l'extension d'une maison individuelle
- **PC13C0046** accordé le 17/12/2013 à **M. et M^{me} AVELINE Didier**, 5, rue de la Porte aux Marchands, pour la construction d'une véranda
- **PC13C0047** accordé le 20/12/2013 à **M. et M^{me} GIRARD Philippe**, 2, rue du Tertre Bel Haut, pour la construction d'une maison individuelle
- **PC13C0048** accordé le 20/12/2013 à **M. et M^{me} HUBERT Grégoire**, 27, boulevard de Penthievre, pour la construction d'une maison individuelle, garage et clôture
- **PC13C0049** accordé le 20/12/2013 à **M. et M^{me} GROUSSARD Jean-Pierre**, 11, rue Pierre Loti, pour la construction d'une maison individuelle
- **PC13C0050** accordé le 07/01/2014 à **M. AMORIC Jean-Claude**, 1, allée de la Renardière, pour la démolition du porche, construction d'une extension et d'une annexe
- **DP13C0190** accordée le 19/12/2013 à **M^{me} ALBERT-ROULHAC Marie-Louise**, rue du Chanoine Ribault, pour la division d'un terrain
- **DP13C0191** accordée le 30/12/2013 à **M. et M^{me} BOIREAU Jacques**, 11, rue de la Touche, pour la construction d'un mur de clôture et la pose d'un portillon
- **DP13C0192** accordée le 06/01/2014 à **M^{me} CHATELLIER Catherine**, 29, rue de la Couverclaie, pour l'ouverture d'une porte-fenêtre
- **DP13C0194** accordée le 23/12/2013 aux **Cts FRACHON**, rue du Sémaphore et rue des Vallets, pour la création d'un lot à bâtir



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de MARS 2014 est

LE MARDI 11 FÉVRIER 2014

à l'adresse suivante :

communication@saintcastleguildo.fr

ATTENTION :
en raison des élections, il n'y aura pas de bulletin au mois d'avril



LE PRIEURÉ DE SAINT-JAGUEL

Le prieuré de Saint-Jaguel se situait près de la mer, sur le territoire actuel de la commune de Saint-Cast le Guildo, au lieu-dit Saint-Jaguel, entre le port du Guildo et la plage de Quatre-Vaux. Avant sa vente comme bien national en 1791, le prieuré faisait partie de la paroisse de Saint-Pôtan et à l'origine, de la paroisse de Pléboulle.

LOCALISATION

Par voie maritime, ou à marée basse par les grèves, le prieuré était très proche de l'Abbaye de Saint-Jacut (2,5 km). Par voie terrestre, le trajet était sensiblement plus long, puisqu'il était supérieur à 6 km, et posait d'ailleurs problème au passage du gué du Guildo.

Jusqu'à la Révolution, date de la suppression du prieuré, les déplacements entre lui et l'abbaye s'effectuaient très rapidement par la route. Une descente à la mer (qui existe toujours) avait été aménagée et permettait d'aller en charrette au petit port qui s'appelle encore Port Jaguel. Le bateau à voile carrée des moines de l'Abbaye accédait facilement à marée montante au quai construit à Port Jaguel, il en repartait aisément à marée descendante.

Lorsqu'ils n'avaient pas à transporter de charges trop lourdes, les moines se déplaçaient à cheval, ce qui permettait à marée basse de relier l'Abbaye au Prieuré en une demi-heure.

LES ORIGINES

Le Prieuré de Saint-Jaguel a été créé par les moines de l'Abbaye de Saint-Jacut à une date mal connue. Au début du XII^e siècle, il n'existait pas encore; en effet, une bulle du pape Alexandre III de 1163, confirmant toutes les donations faites à l'Abbaye, ne mentionne

pas le fief de Saint-Jaguel. Par contre, selon Gautier du Mottay, c'est en 1179 que Geoffroi de Dinan fit don à l'Abbaye de Saint-Jacut de son fief de Saint-Jaguel. De même, dans son Histoire du Royal Monastère de l'Isle de la mer, le frère bénédictin Dom Noël Mars écrit en 1649 que le Prieuré

est « depuis 400 ans au monastère de Saint-Jacut ». Son existence est confirmée par un autre texte de 1390, écrit en latin, que cite l'abbé Auguste Le Masson: « Prioratus saint Jaguelli, membrum abbatiae saint Jacuti de insula ». Compte tenu de ces diverses données, il est probable que le



La chapelle a été transformée en maison d'habitation au début du XIX^e siècle ; on ne la remarque pas dans le hameau de Saint-Jaguel.



Histoire et patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

Prieuré de Saint-Jaguel fut créé à la fin du XII^e siècle ou plus probablement dans la première moitié du XIII^e siècle. Quant au nom de Saint Jaguel, il provient vraisemblablement d'une déformation du nom de « Saint-Jagu », l'adjonction de la syllabe « el » permettant de distinguer le Prieuré de sa maison mère.

LES FONCTIONS DU PRIEURÉ

Pour résumer, on peut dire que le Prieuré de Saint-Jaguel, comme la plupart des autres, permettait :

- de gérer sur le plan local les biens de l'Abbaye
- d'assurer aux habitants du lieu les principaux services religieux
- de conforter sur le terrain la prééminence morale et temporelle des abbés de Saint-Jacut, titulaires du fief.

Les biens dont le Prieuré devait assurer la gestion provenaient de dons effectués dans ce secteur au bénéfice de l'Abbaye de Saint-Jacut. Les moines bénéficiaient également des privilèges liés à la possession du fief (droit de colombage par exemple). Certains impôts étaient affermés ; c'est ainsi que, d'après le rôle rentier de l'Abbaye, la dîme de Saint-Jaguel qui se levait sur la paroisse de Saint-Pôtan était affermée en 1751 à Bertrand Foucault et Anne Samson, sa femme.

Le Prieuré de Saint-Jaguel était chargé de célébrer les offices dans la chapelle et jouissait de la plupart des droits curiaux ; mais s'il avait la charge d'assumer les services mortuaires, il ne pouvait cependant célébrer ni les baptêmes, ni les mariages, ceux-ci restant sous la responsabilité du recteur de Saint-Pôtan, dont l'église, d'ailleurs, était propriété de l'Abbaye de Saint-Jacut !. Au temps de sa splendeur, l'Abbaye royale de Saint-Jacut bénéficiait d'un rayonnement exceptionnel auquel participaient les 27 prieurés dépendant de l'Abbaye. Il convient de rappeler qu'à l'époque celle-ci bénéficiait d'une notoriété assez rare, puisqu'en 1449 les abbés de Saint-Jacut avaient reçu du Pape Nicolas V le privilège de porter la crosse et la mitre ; ils étaient ainsi presque à l'égal des évêques de Dol et de Saint-Malo. Il n'est pas étonnant que dans un tel contexte le Prieuré de Saint-Jaguel, tout comme les autres d'ailleurs, ait joui d'un pouvoir de fait, sans doute très important.



Actuellement, on distingue encore des murs de soutènement sur le terrain en pente bordant la mer qui avait été aménagé pour le passage des charrettes. L'utilisation de cette voie pendant des siècles a laissé de profondes ornières dans le roc dans les parties difficiles du trajet

TRACES DE L'OCCUPATION DES MOINES

Quand on est dans le hameau de Saint-Jaguel, il faut beaucoup d'imagination pour retrouver des traces d'occupation par les moines. Essayons de reconstituer l'historique de la fondation du Prieuré. À sa création, la première implantation s'effectua vraisemblablement dans un lieu construit, sans doute une ferme, ce qui permit d'avoir un ensemble regroupant l'habitation, la chapelle (une grange aménagée) et le cimetière (les terrains limitrophes firent l'affaire). Ultérieurement,



lorsque l'Abbaye de Saint-Jacut eut plus de moyens, les moines déménagèrent et s'installèrent à proximité dans un lieu plus confortable permettant des agrandissements. Il est

logique de penser qu'après le déménagement, ils conservèrent la chapelle et son cimetière.

Cette hypothèse

expliquerait la configuration actuelle des lieux :

- La chapelle (transformée en maison d'habitation) et l'ancien cimetière (entièrement clos).
- Le Prieuré proprement dit (transformé en résidence secondaire) situé à 150 mètres le long du chemin d'accès à la mer.



Histoire et patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

Au temps de leur grande influence, les moines de Saint-Jaguel devaient être au nombre de 2 ou 3, ce qui paraît cohérent avec les tâches habituelles d'une cure qui devait desservir le hameau de Saint-Jaguel, le secteur de Quatre Vaux et la zone du Guildo (rive gauche de l'Arguenon). En effet, ce n'est que très tardivement que la paroisse et la commune du Guildo ont pris leur autonomie (1856). Auparavant tout ce secteur était rattaché à la paroisse de Saint-Pôtan; on comprend dans ces conditions l'intérêt pour les habitants du Guildo d'un lieu de culte situé à Saint-Jaguel à une distance quatre fois moindre que l'église de Saint-Pôtan.

QUE RESTE-T-IL DE TOUT CELA AUJOURD'HUI?....

La chapelle a été transformée en maison d'habitation au début du XIX^e siècle; on ne la remarque pas dans le hameau de Saint-Jaguel. Le cimetière apparaît actuellement sous la forme d'une cour engazonnée située au nord de la chapelle; il est entièrement clos et bordé à l'est par un mur monumental. Abandonné à la Révolution, ses tombes ont été relevées en 1849 et les ossements transférés dans le cimetière de la nouvelle paroisse du Guildo. Il est plus facile de retrouver les bâtiments de l'ancien Prieuré. Ils se présentent sous la forme d'une longue

exposée plein sud, dont la partie Est semble de construction récente (après 1820), la partie ouest du bâtiment est certainement plus ancienne et sans doute antérieure au XV^e siècle. La partie centrale qui comprend une tourelle avec son escalier à vis en pierre a

abbé commendataire de Saint-Jacut (vers 1470). On ne sait pas à quelle date fut construit le mur-clôture Est du Prieuré qui en impose encore par son caractère monumental. En 1650, on faisait état d'un vivier situé en dessous du Prieuré. D'après l'Aveu de l'abbé de

assurées par des moines de Saint-Jacut depuis de nombreuses années. Le Prieuré fut vendu comme bien national le 12 avril 1791 au prêtre constitutionnel Francis Huet, dernier prieur de l'Abbaye de Saint-Jacut. Le terrain en pente bordant la mer avait été aménagé pour le passage des charrettes, car l'accès à la grève était incommode, surtout pour des véhicules lourdement chargés des produits de la dîme et autres droits, la remontée à vide s'effectuant ensuite sans difficulté. L'utilisation de cette voie pendant des siècles a laissé de profondes ornières dans le roc. Actuellement, on distingue encore des murs de soutènement dans les parties difficiles du trajet, et à l'issue d'un parcours ombragé de 350 mètres on débouche au port de Saint-Jaguel, dont il ne reste qu'un mur mangé par la mer; de la jetée ou du quai de pierres sèches il ne subsiste rien, si ce n'est des pierres dispersées et la vue sur le large et l'Abbaye de Saint-Jacut, là-bas au loin...



Débouché du chemin à Port Jaguel

probablement été construite à la fin du XV^e siècle, à une époque où l'abbé Guillaume Milon bénéficiait de la générosité de Charles de Dinan et de sa femme Catherine de Rohan. Les travaux d'agrandissement sont donc probablement antérieurs à la nomination du premier

Saint-Jacut fait en 1703, le Prieuré de Saint-Jaguel se composait d'une chapelle, d'une maison avec cour, écurie, colombier et jardin. En 1789, il n'y avait plus de Prieuré à Saint-Jaguel. La gestion des biens et la célébration des offices étaient alors directement

Sources: Christian Paitry de l'association des Amis du Vieux Saint-Jacut (bulletin n° 36 de l'association des Amis du Vieux St-Jacut). Recueilli par Michel Souplet, association Patrimoine de St-Cast le Guildo. Avec l'aimable autorisation de Guy Ménard, Président des Amis du Vieux St-Jacut Photos: Michel Souplet.



INFOS PRATIQUES

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA PÊCHE À PIED DE LOISIR

Du nouveau pour la pêche maritime de loisir pratiquée à pied pour les coquillages, échinodermes et vers marins sur notre littoral.

Par arrêté du 21 octobre 2013, le Préfet de Région Bretagne fixe la nouvelle réglementation en matière de pêche maritime à pieds de loisir.

Vu les contraintes imposées, nous invitons chaque personne intéressée à prendre connaissance de ce document:

- sur le site: www.bretagne.pref.gouv.fr
recherche clé: pêche maritime volet pdf.3
- Ou à l'accueil des deux Mairies de Saint Cast le Guildo (affichage)
- Ou auprès des Associations de plaisanciers et de pêche locale.

Yves HERVE — Adjoint au Maire



LES ÉCHOS DU CINÉMA L'EDEN

Les mois de décembre et janvier ont été riches en événements au cinéma EDEN !

Des dessins animés pour Noël

À l'approche de Noël le cinéma a accueilli plus de 800 enfants venus assister à des projections de dessins animés, entre autres le magnifique « La Reine des neiges », « L'Apprenti Père Noël » et « le Manoir magique ».

Le cinéma a reçu des enfants des écoles de Hénanbihen, Crehen, St Lormel Matignon et bien entendu St-Cast-le-Guildo, mais également le club de Gouren, de Rugby de Matignon ainsi que les enfants de la ComCom de Matignon.

Pour les amateurs de ballets

Le 12 décembre ce sont 224 amateurs de ballets qui sont venus assister à la retransmission du ballet Casse Noisette. La saison va continuer avec le 12 février l'opéra Don Giovanni de Mozart.

Il est conseillé de réserver auprès du cinéma ou de l'office de tourisme. (le choix de sièges peut se faire sur plan de salle).

Deux séances spéciales

En janvier deux séances spéciales ont été organisées avec succès le film « Passer l'hiver », tourné à St-Cast-le-Guildo en 2012 et qui a réuni 200 spectateurs.

Le 11, pour les amateurs de musique et de chants traditionnels la projection d'« Avec Dédé », avec à la fin du film l'entrée dans la salle de Dédé, autrement dit André Le Meut en personne, jouant de la bombarde. Le bagad de St-Cast-le-Guildo a répondu à l'appel.

Remarque: absence de musiciens des diverses écoles de musique régionales et de groupes de chant.

Cycle les « Jeudis du Répertoire »

Le cycle les « Jeudis du Répertoire » consacré à la projection de grands films de plus de 20 ans, numérisés, commencé avec « Les Sept Samourais » le jeudi 16 janvier, se poursuit le jeudi 13 février à 20h30 par le film des frères Coen sorti en 1991 : « Miller's Crossing ».

Des pièces de théâtre enregistrées

Dans sa quête de programmes alternatifs aux séances standard, l'équipe du Cinéma va proposer des pièces de théâtre, enregistrées, à commencer par des comédies : « **Bataille** » le jeudi 27 février à 20h30.

À suivre...

Alain TRICETTI



ECLD - PAROLES D'UN SOIR.

ECLD : LA GRANDE GUERRE DANS LA LITTÉRATURE

« ECLD - PAROLES D'UN SOIR » organise une séance le mardi 11 mars 2014 à 20h 30, à St-Cast, salle Bec Rond. Entrée gratuite. Les personnes qui n'ont pas lu les ouvrages sont aussi les bienvenues.

Pour la commémoration de la Première guerre mondiale, nous ne pourrons faire qu'une approche sans doute insuffisante, mais que nous voudrions parlante.

La séance que nous y consacrerons se déroulera en deux temps.

LE PREMIER TEMPS SERA CELUI DE LA RÉFLEXION



à partir d'une lecture d'écrivains ayant vécu cette guerre et d'auteurs actuels qui en traitent sous forme de roman, d'essai, ou de document de recherche.

Trois (ou quatre) ouvrages serviront principalement d'appui à la réflexion et aux échanges :

a). « Au revoir là-haut » (Albin Michel) de Pierre Lemaître, a obtenu le prix Goncourt lors de la dernière rentrée littéraire. L'intrigue retrace la misérable réinsertion dans le monde ordinaire de deux rescapés des tranchées. Souffrance, révolte, désir de revanche et amitié, composent une tragédie où le fantasme, le burlesque, prennent part.

b). « 1914. Le destin du monde » (XO éditions) de Max Gallo. L'historien bien connu propose un ouvrage assez important mais facile à lire, de remise en mémoire de l'événement mondial.

...ou : b'. « La Grande Guerre si loin, si proche. Réflexions sur un centenaire » (Seuil) de Jean-Noël Jeanneney, historien, qui fut président de la mission du bi-centenaire de la Révolution française. Ce livre plus court que le précédent est aussi très intéressant. Il actualise la réflexion sur la question de la commémoration de cette période de folie du monde, 1914-1918.

c) « La mort de près » (Ed de la table ronde) de Maurice Genevoix, membre de

l'Académie française en 1946. En 1972, l'écrivain dont le livre « Ceux de 14 » qui retraçait, presque à chaud, son expérience terrible de la guerre, la reprend, plus ciblée, dans un livre plus court où il veut « aller à l'essentiel ».

Un certain nombre d'autres auteurs auront pu être (re) lus par les participants à cette séance, directement touchés par cette guerre : H. Barbusse, E. Jünger, Roland Dorgelès, G. Duhamel... Plutôt que de décrire ces écrits terribles, impossibles à « raconter », les personnes qui le désireront pourront en citer un ou deux brefs extraits.

LE DEUXIÈME TEMPS SERA CONSACRÉ À LA POÉSIE

en particulier celle de Guillaume Apollinaire que nous dira Joëlle Durand-Raucher dont nous connaissons le plaisir de l'expression et l'enthousiasme littéraire. D'autres auteurs à la prose magnifique, d'autres poètes sont remarquables, qui ont vécu à cette époque et s'y sont confrontés. Certains en sont



morts. Parmi eux, L. Aragon, R. Desnos, A. Fournier, M. Jacob, P. Eluard, C. Péguy... (citerons-nous L. F. Céline?). D'autres textes, enfin, ont la grandeur de la modestie. On pense aux « Haïkus de la guerre 14-18 », écrits par des soldats, de jeunes poètes inconnus (et pour cause) déjà sensibles à l'art japonais, regroupés par D. Chipot : « En pleine figure ». Peut-être pourrions-nous en écouter quelques-uns ?

PAROLES D'UN SOIR EN AVRIL 1914

Table-ronde-débat : Le pouvoir en question (s). Invités : un politicien, un médecin et un éducateur... et le public. Les personnes invitées seront annoncées plus tard. La date et le lieu seront précisés en mars par affichage et voie de presse



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



GRAND QUIZZ DU 12 JANVIER 2014

C'est dans la bonne humeur que 23 concurrents se sont retrouvés Salle des Pierres Sonnantes pour la quatrième édition du GRAND QUIZZ.

Les neuf séries de questions dans des domaines variés: géographie, histoire, sciences, français, littérature, sport, cinéma, musique, culture générale ont permis à chacun de tester ses connaissances. Cette année des questions locales enrichissaient le questionnaire. Elles ont fait sourire mais ont été appréciées.

Le palmarès est:

1^{re}: Béatrix Chandèze
2^e: Rémi Hamon
3^{es} ex aequo: Marie-Bernadette Bodin et Gérard Chervy.

Trois prix étaient prévus. OUF! Béatrix, bénévole à la Bibliothèque Pour Tous a choisi de laisser son prix. Les meilleurs ont donc été récompensés.

Pour l'équipe organisatrice
Marie-Claude Théry

GOLF DE SAINT-CAST LE GUILDO

Il y a plus de 10 ans fut créé le challenge littoral. Une compétition hivernale regroupant les clubs de golf de nos côtés de nord de la Bretagne.

Le dimanche 15 décembre, la 3^e étape du challenge littoral se déroulait à Pen Guen dans des conditions climatiques très agréables pour la saison.

Le golf a fait le plein de joueurs, puisque 96 compétiteurs étaient présents (16 maxi/équipe).

Les six équipes en ont décousu pendant plus de 4h30. Après un match serré l'équipe de St Cast l'emporte dans l'ordre devant PLENEUF, les SABLES D'OR,

les Ajoncs d'or, Saint-Malo et les les Ormes. À mi parcours, le golf de St Cast se place en 3^e position à seulement 2 points de la 1^{re} place détenue pour le moment par les Sables d'Or. Faisant suite à la proclamation des résultats un déjeuner fort convivial fut servi dans le restaurant "le « 19^e », par l'équipe d'Eric Aussière. Prochaine étape du championnat, le 19 janvier au Golf de St- Malo.

Sylvain LEVAVASSEUR
Responsable
Communication

BRIDGE-CLUB DE SAINT CAST-LE GUILDO un club performant et ouvert à tous!

Performances
13 équipes du club ont disputé différentes demi-finales organisées par le Comité de Bretagne de la Fédération Française de Bridge.

1 équipe est d'ores et déjà qualifiée pour la finale

régionale de Ligue.

10 sont qualifiées pour les finales de Comité qui se joueront aux mois de janvier ou février 2014 et qui sont qualificatives pour le niveau régional de Ligue.

Les 2 autres équipes sont en situation de rattrapage. (voir tableau ci-dessous)

Ouverture

- Chaque mardi de 17h30 à 19h, un membre du club, classée en 1^{re} série, assure une animation d'entraînement.
- Tournoi hebdomadaire (jeudi de 14h à 18h) homologué par la FFB qui réunit plus de 40 personnes.
- Tournoi amical chaque samedi également à partir de 14h.

Ces tournois sont ouverts à tous, joueurs aguerris ou non, membres ou non du club, licenciés ou non à la FFB. Le club s'engage à trouver un partenaire pour tout joueur se présentant seul. Animation d'entraînement et tournois se déroulent salle du Bec Rond.

Le Comité du Bridge club de St Cast Le Guildo

		1/2 finale Comité	qualif. finale Comité
HONNEUR (2 ^{ème} série)	1 paire Dames	11 ^{ème}	rattrapage
	1 paire senior Mixte	10 ^{ème}	ou:
	1 paire senior Open	21 ^{ème}	rattrapage
	1 quadrette Mixte	6 ^{ème}	ou:
	1 quadrette Open	4 ^{ème}	ou:
PROMOTION (3 ^{ème} et 4 ^{ème} séries)	3 paires senior Mixte	2 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème}	ou:
	2 paires senior Open	9 ^{ème} et 17 ^{ème}	ou:
	1 paire senior Mixte	27 ^{ème}	rattrapage
	1 quadrette Open	7 ^{ème}	ou:
		finale Comité	qualif. finale Ligue
	1 paire Mixte	3 ^{ème}	ou:



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

FN.A.C.A.

Suite à l'Assemblée Générale du 11 janvier, les adhérents vous font part des dates retenues pour leurs manifestations 2014.

SAMEDI 15 MARS 2014

18h30:

Monuments aux Morts du Guildo
Cérémonies du 52^e anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie. Remise de décorations suivie d'un vin d'honneur à la Mairie annexe.

19h30:

Salle des Pierres Sonnantes
Couscous ouvert à tous.
(Inscriptions avant le 11 mars 2014)
Contacter les responsables aux numéros suivants:
Gaston PILARD:
02.96.41.20.08
Michel CROSNIER:
02.96.41.00.85

DIMANCHE 11 MAI 2014

Courses cyclistes sur le circuit de la Croix aux Merles.
13h30: Passe – Cycliste
15h30: 2^e et 3^e catégories et Juniors.
Participation aux différentes manifestations patriotiques de l'année 2014.

MARDI 14 MAI 2014

Voyage d'une journée avec le Club des Pierres Sonnantes.

Croisière sur l'Erdre et Floralies de Nantes. Il a été envisagé une Commémoration particulière en 2015 pour fêter le 50^e

anniversaire de la création de la FNACA au Guildo.

Le Président,
Gaston PILARD

SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE

Vous êtes à la recherche d'un emploi et vous souhaitez être accompagné(e)?

Deux personnes, vos accompagnateurs, vous rencontrent régulièrement et gratuitement, à la fréquence qui vous convient.

Vos accompagnateurs:

- vous écoutent et vous soutiennent dans votre recherche d'emploi aussi

longtemps que vous le souhaitez,

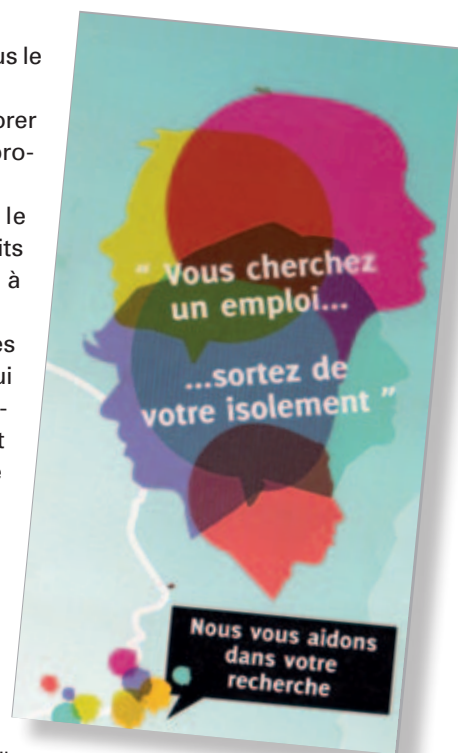
- vous aident à élaborer et à réaliser votre projet professionnel,
- font avec vous le point de vos droits et des démarches à entreprendre

Ce sont des femmes et des hommes qui agissent bénévolement. La plupart sont en activité professionnelle.

Pour nous rencontrer, vous pouvez contacter par téléphone au 0666551014

ou envoyer un mail à :

snc.cotesdarmor@gmail.com
snc@snc.asso.fr





LES TRAVAUX SUR SAINT-CAST LE GUILDO

Réfection, création, entretien, aménagement...

Les services techniques de la mairie
se mobilisent pour valoriser et pérenniser
toutes les infrastructures de la commune



Travaux de réfection à la piscine municipale



Travaux d'aménagement paysager à l'école



Travaux de création d'un escalier aux abords de la mairie



Travaux de branchement des futures toilettes publiques



Démontage des illuminations.



Évènements à venir



ENTRÉE LIBRE



L'Amicale Laïque « Echos d'Ecole » organise

APRES-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2014 DE 14 A 18 HEURES.
SALLE DES PIERRES SONNANTES NOTRE DAME DU GUILD

Restauration sur place : gâteaux, crêpes, confiseries, boissons chaudes ...

